

RTS28 - Rapport annuel pour l'année 2019 relatif à la sélection des intermédiaires aux fins d'exécution des ordres (Réception Transmission d'Ordres pour compte de tiers), transmis par Banque Cantonale de Genève (France) SA, pour le compte de ses clients non-professionnels et professionnels. Le niveau de protection exigé par Banque Cantonale de Genève (France) SA pour le traitement des ordres s'applique au même niveau aux clients non-professionnels que professionnels.

Reporting clients non-professionnels et professionnels					
Catégorie d'instruments	Actions et instruments assimilés				
Nombre moyen d'ordres <1 par jour ouvrable au cours de l'année précédente	NON				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre totale dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
ODDO BHF LEI 9695002I9DJHZ3449O66	100%	100%	-	-	-

Reporting clients non-professionnels et professionnels					
Catégorie d'instruments	Obligations et instruments assimilés				
Nombre moyen d'ordres <1 par jour ouvrable au cours de l'année précédente	OUI				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre totale dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
ODDO BHF LEI 9695002I9DJHZ3449O66	100%	100%	-	-	-

Glossaire :

Ordre passif / Ordre agressif: Les ordres agressifs et passifs sont placés dans le carnet d'ordres. Cependant, l'exécution d'ordres agressifs est immédiate, alors que l'exécution des ordres passifs peut prendre plus de temps (ex : ordres VWAP, ordres limités).

Ordre dirigé: (non applicable RMM) : Un ordre pour lequel le client a spécifié par avance la plate-forme d'exécution. Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : Déclarer si en moyenne moins d'une transaction par jour sur l'année : Oui / Non

RTS28 - Rapport annuel pour l'année 2019 relatif à la sélection des intermédiaires dans le cadre de la gestion sous mandat. Le niveau de protection exigé par Banque Cantonale de Genève (France) SA pour le traitement des ordres s'applique au même niveau aux clients non-professionnels que professionnels.

Reporting clients non-professionnels et professionnels					
Catégorie d'instruments	Actions et instruments assimilés				
Nombre moyen d'ordres <1 par jour ouvrable au cours de l'année précédente	NON				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre totale dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
Banque Cantonale de Genève LEI 549300ZEFUWWFTP7BA50	100%	100%	-	-	-

Reporting clients non-professionnels et professionnels					
Catégorie d'instruments	Obligations et instruments assimilés				
Nombre moyen d'ordres <1 par jour ouvrable au cours de l'année précédente	NON				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre totale dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
Banque Cantonale de Genève LEI 549300ZEFUWWFTP7BA50	100%	100%	-	-	-

Glossaire :

Ordre passif / Ordre agressif: Les ordres agressifs et passifs sont placés dans le carnet d'ordres. Cependant, l'exécution d'ordres agressifs est immédiate, alors que l'exécution des ordres passifs peut prendre plus de temps (ex : ordres VWAP, ordres limités).

Ordre dirigé: (non applicable RMM) : Un ordre pour lequel le client a spécifié par avance la plate-forme d'exécution.

Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente : Déclarer si en moyenne moins d'une transaction par jour sur l'année : Oui / Non

Analyse du suivi de la qualité d'exécution pour les ordres traités en 2019

(a)	<p>Une explication de l'importance relative que l'entreprise a accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans son évaluation de la qualité de l'exécution</p> <p>Pour s'assurer de la bonne exécution des ordres BCGEF prend en considération les éléments suivants dans le choix de ses intermédiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le cout des dispositifs d'exécution des ordres ; - La qualité des dispositifs d'exécution des ordres ; - La solidité financière ; - La notoriété de l'intermédiaire et la qualité de la relation et du service offert ; - La taille et la nature des ordres transmis ; - La probabilité d'exécution et de règlement ; - La couverture des lieux d'exécution; - Le coût de transaction. <p>Le comité de sélection et de suivi des intermédiaires analyse et juge la qualité des différents intermédiaires agréés sur l'ensemble de ces critères. Il se réunit annuellement afin d'analyser les intermédiaires selon les critères retenus.</p>
(b)	<p>Une description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres</p> <p>Notre établissement n'entretient aucun lien capitalistique avec ses brokers, excepté le broker Banque Cantonale de Genève, notre maison mère. Ce broker est assujetti aux mêmes règles et critères de notation que ses concurrents.</p>
(c)	<p>Une description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus</p> <p>N.A, aucun accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant des paiements effectués ou reçus, rabais, remises ou avantages non monétaires.</p>
(d)	<p>Une explication, le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de l'entreprise</p> <p>Suite au partenariat Natixis / ODDO BHF, le broker pour 2019 devient ODDO BHF. Ce broker est assujetti aux mêmes règles et critères de notation que ses concurrents et il respecte les standards de qualité souhaitées par BCGEF.</p>
(e)	<p>Une explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres</p> <p>BCGEF est soumise à l'obligation d'agir au mieux des intérêts des clients. Les ordres transmis par BCGEF pour exécution sont équitables et conformes aux critères d'exécution applicables.</p>
(f)	<p>Une indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client</p> <p>BCGEF peut choisir d'autres critères comme : la taille et la nature de l'ordre, la probabilité d'exécution et de règlement, la couverture des lieux d'exécution.</p>

(g)	Une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution, notamment des données publiées en vertu du règlement délégué (UE) 2017/575
	N.A.
(h)	S'il y a lieu, une explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.
	N.A.